



La lettre du patrimoine ACP

Point bourse

Les cours de bourse confirment que les économies mondiales se redressent, les échanges internationaux progressent, le nombre des fusions acquisitions augmente, la consommation devient plus soutenue. Autant de signes positifs pour l'économie.

Cependant, l'endettement des états, particulièrement celui de la Grèce inquiète et risque de peser sur la reprise.



Impôt de Solidarité sur la Fortune

**Vous avez déjà souscrit à des parts de FIP / FCPI ou Holding ISF.
Comment rédiger votre déclaration?**



Le relevé de situation du compte titres de votre banque ou société de gestion au 31 décembre 2009, comprend des valeurs qui peuvent être exonérées d'ISF.

L'investissement réalisé dans les PME ne doit pas apparaître en annexe 3, il convient donc pour bénéficier de l'exonération de le renseigner en page 3 de la déclaration

Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous		
▪ Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés	CH	0
▪ Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée	CI	0
▪ Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine	CJ	0
▪ Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME	CK	0

Etes vous assujettis à l'ISF ?

Vous détenez un patrimoine supérieur à 790 000 euros au 1er janvier 2010.

Quel est le patrimoine à prendre en compte ?

Tous les biens (meubles ou immeubles) vous appartenant, sauf exonération expresse.

Le patrimoine à déclarer correspond à celui de votre foyer fiscal.

ATTENTION : prendre en compte le patrimoine du concubin et non celui des enfants majeurs rattachés.



Vous souhaitez réduire votre ISF ?

Parmi les investissements ouvrant droit à des réductions d'impôt sur votre ISF 2010, nous vous livrons la synthèse. des solutions que nous avons retenues, et, tenons à votre disposition, les comparatifs réalisés sur l'ensemble des offres du marché.

• [FIP France Fortune Alto 2](#)



Quels sont les avantages ?

- Réduction ISF de 40% du montant investi
- Réduction d'impôt sur le revenu de 5% du montant investi
- Exonération de l'assiette ISF pour 80% de la souscription tout au long de la durée de vie du fonds
- A l'échéance, les plus-values sont exonérées (hors CSG, CRDS)

Vous pouvez abonner vos proches : envoyer votre demande par mail à jfb@acp-finances.fr

Quel est le montant maximum de réduction ISF ?

La réduction d'ISF via un FIP est limitée à 20 000€.

Comment est constitué le fonds ?

- 80% au minimum dans des PME de croissance
- 20% restant en placements financiers diversifiés

Quand souscrire au FIP ?

La souscription du FIP France Fortune Alto 2 est ouverte jusqu'au 21 mai 2010.



• Holding ISF SOLABIOS 2010

Quels sont les avantages ?



- Réduction ISF de 75% du montant investi
- Exonération de l'assiette ISF à hauteur de l'investissement dans les PME pendant toute la durée du placement

Comment est constitué le fonds ?

PME non cotées, éligibles aux dispositions relatives à l'article 16 de la loi TEPA du 22 août 2007.

Il est possible de cumuler les avantages des FIP, FCPI, et Holding la même année sous réserve que la réduction totale n'excède pas 50 000 €.

CALENDRIER FISCAL : Dates importantes

17 mai	2ème acompte provisionnel d'impôt sur le revenu : date limite de paiement Par internet, les particuliers peuvent payer jusqu'au 22 mai minuit.
31 mai	Déclaration des revenus 2009 Les revenus perçus au cours de 2009 doivent faire l'objet d'une déclaration qui doit être adressée au centre des impôts au plus tard le 31 mai 2010.
15 juin	Date limite de paiement et déclaration ISF Vous devez adresser au centre des impôts au plus tard le 15 juin, votre déclaration ISF accompagnée de son paiement.
15 septembre	Solde de l'impôt sur le revenu : date limite de paiement Date limite du paiement du solde de l'impôt sur le revenu. Par Internet, la date est repoussée au 20 septembre minuit.

PLUS BAS NIVEAU HISTORIQUE DU TAUX DU LIVRET A

Le rendement réel du Livret A (diminué de l'inflation) sera négatif jusqu'à mi-2010.

L'inflation hors tabac atteint 1,5 %. Pourtant, La Banque de France ne propose pas de réajustement du taux du livret A, actuellement fixé à 1,25 %. Une éventuelle modification est renvoyée au 1er août, où l'inflation hors tabac devrait revenir à 1,2%, laissant entrevoir une revalorisation du taux à 1,5%.

Nouveau : site internet www.acp-finances.fr



Assistance Conseil Patrimoine

43, rue Auguste Blanqui 94600 CHOISY LE ROI
Tél: 01 47 18 71 42 Fax: 01 47 18 71 43 Mail : jfb@acp-finances.fr Site : www.acp-finances.fr
S.A.R.L au capital de 7 623 € R.C.S. CRETEIL B 403 704 117